



CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (CERAP)

Av. F.D. Roosevelt, 50 • ULB • CP 135

B-1050 Bruxelles

Tél : +32 2 650 42 79 • Fax: +32 2 650 49 56

Site Web : <http://www.cerap.be>

APPEL A CONTRIBUTIONS – REVUE PYRAMIDES

Dans la perspective de la publication de ses prochains numéros, le Comité scientifique du Centre d'Études et de Recherches en Administration Publique (CERAP) informe les auteurs intéressés par des questions administratives, des éventuelles opportunités de publication au sein de la Revue Pyramides.

Nous lançons un appel à contributions pour le numéro 30 de la Revue *Pyramides*. Le thème en sera :

La nouvelle configuration des services publics bruxellois

Numéro coordonné par Jean-Paul Nassaux et Alexandre Piraux

Suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, de nombreuses missions publiques ont été transférées aux régions. Ces dernières ont de ce fait été amenées à réorganiser leurs services en fonction de ces nouvelles compétences et du transfert d'agents.

L'ambition du numéro 30 de *Pyramides* est tout d'abord de dresser un nouvel état des lieux des services publics bruxellois qui travaillent, comme on le sait, dans un contexte institutionnel particulièrement complexe en raison des spécificités de la région bilingue de Bruxelles Capitale. Ces changements organisationnels s'inscrivent également dans le courant du *Redesign* des administrations publiques dont la finalité affichée est de faire plus avec moins pour optimiser l'utilisation de l'argent public. Plus vite et moins cher sont devenus actuellement les deux leitmotifs de toute ambition modernisatrice. Par ailleurs, de nouveaux organismes publics sont apparus dans le paysage administratif, que ce soit en se détachant de leur ministère originel ou par des regroupements de services ou d'asbl. Il n'est pas toujours évident, à ce stade, de savoir s'ils auront les moyens matériels et humains de leurs ambitions. On peut aussi se demander à quelle logique répondent ces restructurations.

A travers ce panorama de plus en plus mobile, en raison de l'accélération des réformes politiques institutionnelles ou de nouvelles pratiques managériales, se dessine une problématique classique dans la gestion des Etats et dans celles de ses institutions : **faut-il (re)centraliser ou décentraliser ?** Le cas échéant de quelle manière et selon quelles modalités ? Quel est le point d'équilibre entre ces deux modes de gestion ? Il semble bien qu'il n'y ait pas de réponse absolue mais des éléments de réponses circonstanciels et contextuelles. Quels sont-ils en région de Bruxelles-Capitale ?

Par ailleurs, quelle est la place réservée à la délégation de services publics via des mécanismes contractuels de concession de services publics ou de création de personnes morales mixtes ou privées, que ce soit en asbl ou en société anonyme pour remplir des missions publiques ?

En fin de compte, les nouveaux instruments mis en place rencontrent-ils mieux les grands enjeux bruxellois (emploi et formation, logement, mobilité, sécurité, propreté, cohésion sociale,...) ? Les citoyens seront-ils mieux servis par ces réaménagements ? Ou s'agit-il d'une opération visant, comme certains l'ont affirmé, à affermir une emprise politique renouvelée ? Globalement ces réformes apporteront-elles les économies budgétaires espérées, ou font-elles fi de coûts bureaucratiques cachés pour la mise en place de nouvelles structures (comme le coût temporel des mesures dévoreuses de temps) ? La future digitalisation quasi généralisée des services publics a-t-elle été prise en compte dans l'orientation des nouvelles mesures ? Si oui, dans quelle mesure ?

Calendrier des échéances

Envoi des propositions de contribution : 15 janvier 2018

Avis du comité de rédaction : 01 février 2018

Envoi des contributions : 01 mai 2018

Consignes aux auteurs

Les propositions de textes destinées à être publiées dans la revue *Pyramides* doivent impérativement être envoyées par fichier électronique (au format Word) à l'adresse suivante : cerap@ulb.ac.be.

Elles seront soumises à un **Comité de lecture**. Ce dernier tiendra compte d'éléments tels que : l'intérêt et l'originalité de la proposition, la clarté du cadre conceptuel et la prise en compte de la littérature pertinente en regard du sujet abordé, la démarche méthodologique (dans le cas, en particulier, d'une analyse de données de terrain), la qualité de l'analyse ou de l'argumentation (dans le cas, en particulier, d'une contribution à caractère plus théorique). La qualité de l'écriture et le style de l'auteur seront également pris en considération dans l'évaluation du projet de contribution. Il est également demandé aux contributeurs de relire attentivement leur texte avant envoi (orthographe, coquilles typographiques, ...). Dans la mesure où *Pyramides* s'adresse à des lecteurs appartenant aussi bien au monde académique qu'à un public de praticiens, il est recommandé aux auteurs d'user d'un style d'écriture aussi accessible que possible.

Les auteurs des propositions sont invités à respecter les règles énoncées ci-dessous.

(1) Les textes soumis ne doivent pas excéder **45.000 signes** (espaces compris – hors bibliographie et notes) ;

(2) La numérotation des pages ne doit pas être prévue. Elle se fera automatiquement lors de la composition finale (ne rien prévoir dans les zones en-tête et pied de page) ;

(3) Les notes sont à insérer au bas des pages correspondantes, en utilisant obligatoirement la numérotation en continu, avec départ au chiffre 1 ;

(4) Les intertitres peuvent être numérotés de la façon suivante : 1.1. , 1.1.1., 1.1.2., etc..., toujours suivi d'un point..

(5) **Page de titre** : la première page du texte soumis indique le titre de l'article, le (les) prénom(s) complet(s) et le (les) nom(s) de l'auteur(e) (des auteur(e)s) suivis d'un renvoi à une note de bas de page précisant la (les) fonctions de l'auteur(e) (des auteur(e)s) ainsi que ses coordonnées électroniques.

(6) **Page de titre** : elle comportera également un **résumé** d'une quinzaine de lignes maximum.

(7) **Bibliographie – références bibliographiques**

Dans le texte, les références sont appelées entre parenthèses et sans prénom : (Crozier, 1963), (Crozier, 1963 ; Rocard, 1987). A partir de trois auteurs : (Paquette et al. 1998). La liste des références est non numérotée et organisée par ordre alphabétique en fin d'article par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un même auteur.

Toutes les références comprises dans la bibliographie doivent correspondre à des références citées dans le texte (et inversement). Elles doivent être complètes. Pour les articles de revues il y a lieu d'indiquer, le volume, le numéro ainsi que les pages (pp. XX-XX).

Elles seront présentées selon les modèles illustrés ci-dessous :

- **Ouvrage :**

Rocard, M., *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Seuil, 1987, pp. 247-248.

- **Article de revue (indiquer tous les auteurs) :**

Ifrah, B., « Genèse de l'évaluation des politiques publiques en France », *Revue de Sciences administratives*, Volume 5, n°2, 1994, pp. 672-685.

- **Chapitre d'ouvrage collectif avec coordinateur :**

Pradel, M., « La sociologie de l'administration en Suisse » in : Savary, P. (Ed.), *La sociologie de l'administration en Europe*, Lausanne, Editions du Miroir, 1999, pp. 675-698.

- **Ouvrage collectif avec coordinateur :**

Laurillon, M. (Ed.), *La crise de l'emploi*, Paris, PUF, 2000.